

GRILLE DES USAGES								
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone					
			Zone R-2					
		RA-1 unifamiliale isolée	•					
		RA-2 unifamiliale jumelée		•				
	COMMERCIAL	RC-2 gîte touristique			•			

	GRILLE DES NORMES	Zone R-2			
	GRILLE DES NORIMES	Groupe résidentiel	Autres groupes		
	marge de recul avant min. (mètres)	4	4		
IMPLANTATION	marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
INFLANTATION	marge de recul latérale min. (mètres)	1,5	1,5		
	marge de recul arrière min. (mètres)	5	5		
	hauteur minimale (étage)	1,5	1,5		
	hauteur maximale (étage)	2	2		
	hauteur maximale (mètres)	12	12		
BÂTIMENT	exhaussement maximal (mètres)				
	façade minimale (mètres)				
2	profondeur minimale (mètres)				
	superficie min. au sol (mètres carrés)	60	60		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,5	0,5		
KAFFORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire				
	PIIA	X	Х		
AUTRES	PAE				
NORMES					
AMENDEMENT		·			
Notes particuliè					
Notes particuliè	res et autres dispositions:				

La marge arrière minimale du bâtiment principal érigé sur un terrain adjacent à la rivière Richelieu est de 20 mètres.



